

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**DOW FRANCE S.A.S.** 

Fiche de données de sécurité conformément à la régulation (EU) No 2015/830

Nom du produit: DOWSIL™ EA-9189 H White Date de révision: 20.05.2019

Version: 2.0

Date de dernière parution: 20.10.2017

Date d'impression: 21.05.2019

DOW FRANCE S.A.S. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

# RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: DOWSIL™ EA-9189 H White

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisations identifiées: Adhésifs, agents liants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

DOW FRANCE S.A.S. 23 AVENUE JULES RIMET 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS FRANCE

Information aux clients: (31) 115 67 2626

SDSQuestion@dow.com

1.4 NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: 00 33 388 736 000 Contact local en cas d'urgence: 00 33 388 736 000

**ORFILA:** + 33 (0)1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### La classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 :

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - H317

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la règlementation (EC) No 1272/2008 [CLP/GHS]:

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement: ATTENTION

#### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

## Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Contient** Méthyltriméthoxysilane

## 2.3 Autres dangers

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique: Silicone, Mastic

3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

Numéro de registre CAS / NoCE / NoIndex	Numéro d'Enregistrement REACH	Concentration	Classification: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
Numéro de registre CAS Non disponible NoCE Non disponible NoIndex	_	>= 4,0 - <= 6,0 %	Carc 1A - H350i STOT RE - 1 - H372

Numéro de registre CAS 1185-55-3 NoCE 214-685-0 NoIndex	01-2119517436-40	>= 1,3 - <= 1,7 %	Méthyltriméthoxysil ane	Flam. Liq 2 - H225 Skin Sens 1B - H317
Numéro de registre CAS 27858-32-8 NoCE 248-697-2 NoIndex	1	>= 0,9 - <= 1,3 %	Diisopropoxy était (ethoxyacetoacetyl) titanate	Flam. Liq 3 - H226 Eye Irrit 2 - H319 STOT SE - 3 - H336
Numéro de registre CAS 1112-39-6 NoCE 214-189-4 NoIndex	01-2119976290-35	>= 0,9 - <= 1,3 %	Diméthoxydiméthyl silane	Flam. Liq 2 - H225 Repr 2 - H361
Substances ave	c limite d'exposition s	ur le lieu de travail		
Numéro de registre CAS Non disponible NoCE Non disponible	-	>= 53,0 - <= 62,0 %	Hydroxyde d'aluminium traité avec du vinyltriméthoxysilan e	Non classé

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

No.-Index

## 4.1 Description des premiers secours Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement le matériel de la peau en la nettoyant abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever tout vêtement et chaussures contaminé(e)s durant le lavage. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Jeter les articles ne pouvant pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

Contact avec les yeux: Rincer les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles après 1-2 minutes et continuer le rinçage encore plusieurs minutes. Si des effets se produisent, appelez un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis aux médecins: Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

#### **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun(e) à notre connaissance...

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Oxydes de silicium. Oxydes de métaux. Oxydes de carbone. Formaldéhyde.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé..

## 5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone.

Équipements de protection particuliers des pompiers: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle..

## RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Essuyer ou racler et contenir à des fins de récupération ou d'élimination. Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériauxet objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

#### **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Eviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts. Matériaux inappropriés pour les conteneurs: Aucun(e) à notre connaissance.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pour des informations complémentaires sur ce produit, consulter la fiche technique.

#### RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucunevaleur n'est applicable.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Quartz modifié au	ACGIH	TWA Fraction	0,025 mg/m3 , Silice
vinyletriméthoxysilane		respirable	-
	FR VLE	VME Fraction de	0,1 mg/m3
		poussière alvéolaire	
	2004/37/EC	TWA Poussière	0,1 mg/m3
		respirable	_
Méthyltriméthoxysilane	Dow IHG	TWA	7,5 ppm

Hydroxyde d'aluminium traité avec du vinyltriméthoxysilane	Dow IHG ACGIH	TWA TWA Fraction respirable	Sensibilisant cutané 1 mg/m3 , Aluminium
viriyitiiiiictiloxysiiaiic	FR VLE	VME	10 mg/m3
	FR VLE	VME poudre	5 mg/m3
	FR VLE	VME Fumées de	5 mg/m3
	111 VLL	soudage	3 mg/m3
Méthanol	ACGIH	TWA	200 ppm
Methanor			
	ACGIH	STEL	250 ppm
	ACGIH	TWA	SKIN
	ACGIH	STEL	SKIN
	2006/15/EC	TWA	260 mg/m3 200 ppm
	2006/15/EC	TWA	SKIN
	FR VLE	VME	260 mg/m3 200 ppm
	FR VLE	VME	SKIN
	FR VLE		
	FR VLE	VLCT (VLE)	1 300 mg/m3 1 000
			ppm
	FR VLE	VLCT (VLE)	SKIN
Isopropanol	ACGIH	TWA	200 ppm
	ACGIH	STEL	400 ppm
	FR VLE	VLCT (VLE)	980 mg/m3 400 ppm

Bien que quelques composants de ce produit peuvent avoir des limites d'exposition, aucune exposition ne devrait se produire dans les conditions normales de manipulation compte tenu de l'état physique de ce produit.

Un produit de réaction ou de décomposition peut être formé au cours de la manipulation ou la transformation qui a une limite d'exposition professionnelle (VLEP).

Méthanol.

Propane-2-ol; alcool isopropylique

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres de contrôle	Échantillo n biologiqu e	Heure d'échantil lonnage	Concentration admissible	Base
Méthanol	67-56-1	Méthanol	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'expositio n ait cessé)	15 mg/l	ACGIH BEI
Isopropanol	67-63-0	Acétone	Urine	À la fin du travail en fin de semaine	40 mg/l	ACGIH BEI

Date de révision: 20.05.2019 Version: 2.0

## Dose dérivée sans effet

Méthyltriméthoxysilane

## Travailleurs

	effets niques	Aigu - effets locaux		-	ne - effets niques	Long terme - effets locaux		
Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	
0,38	25,6	n.a.	n.a.	0,38	25,6	n.a.	n.a.	
mg/kg	mg/m3			mg/kg	mg/m3			
p.c./jour				p.c./jour				

#### Consommateurs

Aigu - 6	effets systé	miques	Aigu - effets locaux		Long terme - effets systémiques			Long terme - effets locaux	
Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation
0,3	6,25	0,26	n.a.	n.a.	0,3	6,25	0,26	n.a.	n.a.
mg/kg	mg/m3	mg/kg			mg/kg	mg/m3	mg/kg		
p.c./jour		p.c./jour			p.c./jour		p.c./jour		

## Diisopropoxy était (ethoxyacetoacetyl) titanate

## Travailleurs

-	effets miques	Aigu - effets locaux		9	ne - effets niques	Long terme - effets locaux		
Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	500 mg/m3	n.a.	n.a.	

#### **Consommateurs**

Aigu - 6	effets systé	miques	Aigu - effets locaux		Long terme - effets systémiques			Long terme - effets locaux	
Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

## Diméthoxydiméthylsilane

## Travailleurs

iiuvuiiicui	3							
	effets niques	Aigu - effets locaux		_	ne - effets niques	Long terme - effets locaux		
Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	
7,44	88,4	n.a.	n.a.	7,44	88,4	n.a.	n.a.	
mg/kg	mg/m3			mg/kg	mg/m3			
p.c./jour				p.c./jour				

## Consommateurs

Aigu - e	effets systé	miques	Aigu - effets locaux		Long terme - effets systémiques			Long terme - effets locaux	
Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	5,21	n.a.	n.a.
							mg/kg		
							p.c./jour		

## **Concentration prédite sans effet**

Méthyltriméthoxysilane

Compartiment	PNEC
Eau douce	>= 1,3 mg/l
Eau de mer	>= 0,13 mg/l
Sédiment d'eau douce	>= 1,1 mg/kg
Sédiment marin	>= 0,11 mg/kg
Sol	>= 0,17 mg/kg
Station de traitement des eaux usées	> 6,9 mg/l

Diisopropoxy était (ethoxyacetoacetyl) titanate

Compartiment	PNEC	
Eau douce	0,1 mg/l	
Eau de mer	0,01 mg/l	
Utilisation/rejet intermittent(e)	1,0 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,082 mg/kg	
Sédiment marin	0,0082 mg/kg	
Sol	0,019 mg/kg	

#### Diméthoxydiméthylsilane

Compartiment	PNEC
Eau douce	0,24 mg/l
Eau de mer	0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,22 mg/kg
Sédiment marin	0,022 mg/kg
Sol	0,053 mg/kg
Station de traitement des eaux usées	10 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques:** Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

#### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

#### Protection de la peau

Protection des mains: Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Alcool polyvinylique ("PVA"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374)

Page 8 de 20

Date de révision: 20.05.2019 Version: 2.0

sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Lorsqu'une protection respiratoire est nécessaire, utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive homologué, ou isolant à adduction d'air comprimé alimenté avec une source autonome auxiliaire.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir SECTION 7: Manipulation et stockage et SECTION 13: Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant l'utilisation et l'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Etat physique pâte Couleur blanc

Odeurlégèrement alcooliqueSeuil olfactifDonnée non disponible

**pH** Non applicable

Point/intervalle de fusionDonnée non disponiblePoint de congélationDonnée non disponible

Point d'ébullition (760 mmHg)

Non applicable

Non applicable

Taux d'évaporation (acétate de Non applicable

butyle = 1)

Inflammabilité (solide, gaz) Non classé comme danger d'inflammabilité

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible

Tension de vapeur Non applicable

Densité de vapeur relative (air = Donnée non disponible

1)

Densité relative (eau = 1) 1,6

**Hydrosolubilité**Coefficient de partage: nDonnée non disponible

octanol/eau

Température d'auto- Donnée non disponible

inflammabilité

Température de décomposition Donnée non disponible

Viscosité dynamiqueNon applicableViscosité cinématiqueNon applicablePropriétés explosivesNon explosif

Propriétés comburantes La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

9.2 Autres informations

Poids moléculaireDonnée non disponibleTaille des particulesDonnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

#### **RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE**

10.1 Réactivité: Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter: Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles: Oxydants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Formaldéhyde. Méthanol. Isopropanol.

#### **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Date de révision: 20.05.2019 Version: 2.0

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Comme produit. La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Basé sur l'information pour le composant (s): DL50, Rat, > 5 000 mg/kg Estimation

#### Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit. La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Basé sur l'information pour le composant (s): DL50, Lapin, > 5 000 mg/kg Estimation

#### Toxicité aiguë par inhalation

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux vapeurs n'est à prévoir. La CL50 n'a pas été déterminée.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.

#### Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée.

Contient un ou des composants ayant provoqué une sensibilisation allergique cutanée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Contient un ou des composants qui, chez les animaux, ont provoqué des effets sur les organes suivants:

Foie.

Testicules.

Ce produit contient du diméthyldiméthoxysilane. L'exposition répétée au diméthyldiméthoxysilane chez le rat a engendré une accumulation de protoporphyrine dans le foie. En l'absence d'information sur le mécanisme spécifique à l'origine de cette accumulation, la pertinence de cette observation pour l'être humain reste inconnue.

Contient un composant supplémentaire (s) qui est/sont encapsulé(s) dans le produit et qui ne devrait/devraient pas être libéré (s) dans des conditions normales de traitement ou d'urgences envisageables.

#### Cancérogénicité

Page 11 de 20

Date de révision: 20.05.2019 Version: 2.0

Contient un/des composant(s) qui est/sont encapsulé(s) dans le produit et qui ne devrait/devraient pas être libéré(s) dans des conditions normales de traitement ou d'urgences envisageables.

## Tératogénicité

Contient un ou des composants ayant provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

#### Toxicité pour la reproduction

Contient un ou des composants qui ont porté atteinte à la fertilité dans des études sur des animaux

#### Mutagénicité

Contient un composant ou des composants qui se sont révélés négatifs dans des études de toxicité aénétique in vitro.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

## **COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:**

#### Quartz modifié au vinyletriméthoxysilane

## Toxicité aiguë par inhalation

La CL50 n'a pas été déterminée.

#### Méthyltriméthoxysilane

## Toxicité aiguë par inhalation

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, vapeur, 51,6 mg/l

#### Diisopropoxy était (ethoxyacetoacetyl) titanate

#### Toxicité aiguë par inhalation

Pour un ou des produits semblables: CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, vapeur, > 198,65 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

#### Diméthoxydiméthylsilane

## Toxicité aiguë par inhalation

CL50, Rat, 4 h, vapeur, > 4,7 mg/l

#### Hydroxyde d'aluminium traité avec du vinyltriméthoxysilane

#### Toxicité aiguë par inhalation

La CL50 n'a pas été déterminée.

#### **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

#### 12.1 Toxicité

## Quartz modifié au vinyletriméthoxysilane

Toxicité aiguë pour les poissons.

Aucune donnée trouvée.

#### Méthyltriméthoxysilane

#### Toxicité aiguë pour les poissons.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles). CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, > 110 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

#### Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), Essai en dynamique, 48 h, > 122 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

#### Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, Inhibition du taux de croissance, > 120 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

NOEC, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, Inhibition du taux de croissance, 120 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

#### Diisopropoxy était (ethoxyacetoacetyl) titanate

#### Toxicité aiguë pour les poissons.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles). CL50, Rasbora heteromorpha (Poisson-Arlequin), Essai en statique, 96 h, 4 200 mg/l

#### Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CL50, Daphnia magna (Grande daphnie ), Essai en statique, 48 h, > 100 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

#### Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, Inhibition du taux de croissance, > 100 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

NOEC, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, Inhibition du taux de croissance, 100 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

#### Diméthoxydiméthylsilane

## Toxicité aiguë pour les poissons.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles). Selon les données provenant de composants similaires

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, > 126 mg/l, OCDE ligne directrice 203

#### Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), 48 h, > 119 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

#### Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Selon les données provenant de composants similaires CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, > 118 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

#### Toxicité pour les bactéries

Selon les données provenant de composants similaires CE50, 3 h, > 100 mg/l, OCDE Ligne directrice 209

## Hydroxyde d'aluminium traité avec du vinyltriméthoxysilane

Toxicité aiguë pour les poissons.

Aucune donnée trouvée.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Quartz modifié au vinyletriméthoxysilane

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

#### <u>Méthyltriméthoxysilane</u>

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

#### Diisopropoxy était (ethoxyacetoacetyl) titanate

Biodégradabilité: Pour un ou des produits semblables: Le produit se dégrade facilement.

Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** 66 % **Durée d'exposition:** 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

#### Diméthoxydiméthylsilane

Biodégradabilité: Pour un ou des produits semblables: Le produit n'est pas facilement

biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

**Biodégradation:** 0 % **Durée d'exposition:** 28 jr

#### Stabilité dans l'eau (demi-vie)

, DT50, < 0.6 h, pH 7

#### Hydroxyde d'aluminium traité avec du vinyltriméthoxysilane

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

## Quartz modifié au vinyletriméthoxysilane

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

#### <u>Méthyltriméthoxysilane</u>

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -2,36

## Diisopropoxy était (ethoxyacetoacetyl) titanate

Bioaccumulation: Pour un ou des produits semblables: Faible potentiel de bioconcentration

(FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 0,05
Facteur de bioconcentration (FBC): 3 Poisson Estimation

#### Diméthoxydiméthylsilane

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): Pow: 2 Evalué(e)

Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16 Estimation

## Hydroxyde d'aluminium traité avec du vinyltriméthoxysilane

Page 14 de 20

Date de révision: 20.05.2019 Version: 2.0

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

## Quartz modifié au vinyletriméthoxysilane

Aucune donnée trouvée.

#### <u>Méthyltriméthoxysilane</u>

Aucune donnée trouvée.

#### Diisopropoxy était (ethoxyacetoacetyl) titanate

Pour un ou des produits semblables:

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): 1,53 Estimation

#### Diméthoxydiméthylsilane

Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

Coefficient de partage (Koc): 168,6 Estimation

#### Hydroxyde d'aluminium traité avec du vinyltriméthoxysilane

Aucune donnée trouvée.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Quartz modifié au vinyletriméthoxysilane

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

#### Méthyltriméthoxysilane

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

#### Diisopropoxy était (ethoxyacetoacetyl) titanate

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

#### Diméthoxydiméthylsilane

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

## Hydroxyde d'aluminium traité avec du vinyltriméthoxysilane

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

#### 12.6 Autres effets néfastes

#### Quartz modifié au vinyletriméthoxysilane

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### Méthyltriméthoxysilane

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Page 15 de 20

#### Diisopropoxy était (ethoxyacetoacetyl) titanate

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### <u>Diméthoxydiméthylsilane</u>

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### Hydroxyde d'aluminium traité avec du vinyltriméthoxysilane

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## **RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans toute étendue d'eau. Ce produit, s'il n'a pas été utilisé ni contaminé, doit être éliminé comme un déchet dangereux conformément à la Directive 2008/98/CE. Toute méthode d'élimination doit se conformer aux lois nationales, provinciales, municipales s'appliquant aux déchets dangereux. Dans le cas des matières résiduelles contaminées ou utilisées, des évaluations supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires.

L'affectation d'un groupe déchet approprié EWC ainsi que d'un code déchet EWC propre à ce produit dépend de l'utilisation qui est faite de ce produit. Contacter les services d'élimination de déchets.

#### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Classification pour les transports ROUTIERS et FERROVIAIRES (ADR/RID) :

14.1 Numéro ONU Sans objet

Tan Namero Orto

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non reglementé pour le transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Sans objet

14.4 Groupe d'emballage Sans objet

**14.5** Dangers pour N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement

l'environnement basée sur les données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles.

#### Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

**14.1 Numéro ONU** Sans objet

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Not regulated for transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Sans objet

14.4 Groupe d'emballage Sans objet

**14.5 Dangers pour** N'est pas considéré comme polluant marin basée sur les

**l'environnement** données disponibles.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles.

14.7 Transport en vrac selon

l'annexe I ou II de MARPOL Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

73/78 et le code IBC ou IGC

#### Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

14.1 Numéro ONU Sans objet

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Not regulated for transport

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport Sans objet

14.4 Groupe d'emballage Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles.

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les régles et réglementations relatives au transport de ce produit.

## **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement REACh (CE) n° 1907/2006

Ce produit ne contient que des composants ayant été enregistrés, étant exempts d'enregistrement, considérés comme enregistrés ou non sujets à enregistrement conformément au règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH)., Les polymères sont exemptés d'enregistrement par REACH. Tous les produits de base et additifs concernés ont été soit enregistrés ou sont exemptés d'enregistrement selon le règlement (CE) No 1907/2006 (REACH).,Les indications susmentionnées sur le statut d'enregistrement dans REACH sont fournies en toute bonne foi et sont supposées exactesà compter de la date ci-dessus. Cependant aucune garantie, ni expresse ni tacite, est assurée. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur/consommateur de s'assurer que le statut réglementaire du produit est correct et bien compris.

Page 17 de 20

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Enuméré dans le règlement: Non applicable

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) non déterminé

Maladies Professionnelles (R-461-3,

(Non applicable)

France):

#### Information supplémentaire

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur cette substance/ce mélange.

#### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs tres inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expo

ositions répétées

ou d'une exposition prolongée par inhalation.

## La classification et la procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008

Skin Sens. - 1 - H317 - Méthode de calcul

#### Révision

Numéro d'identification: 4103950 / A560 / Date de création: 20.05,2019 / Version: 2.0 Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

#### Légende

2004/37/EC	Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
2006/15/EC	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) -
	Indices biologiques d'exposition (BEI)

Dow IHG	Dow IHG
FR VLE	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
	(INRS)
SKIN	Absorbé par la peau.
STEL	Limite d'exposition à court terme
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLCT (VLE)	Valeurs limites d'exposition à court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
Carc.	Cancérogénicité
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides inflammables
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures: ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation: DSL - Liste nationale des substances (Canada): ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EMS - Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international: IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines: (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative): REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN -Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DOW FRANCE S.A.S. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente. FR